



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question orale n° 221

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'épidémie de choléra qui touche depuis la fin du mois dernier les Comores et en particulier l'île de la grande Comore. Très rapidement, une collaboration entre la Fédération comorienne (FECOM), Médecins du monde et le Croissant rouge comorien s'est mise en place. De la même façon, le docteur Mbayé Toyb, directeur général de la santé, s'est adressé directement à la communauté comorienne de Marseille et aux amis des Comores de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les sensibiliser à cette épidémie. Ces différents appels ont reçu un écho positif de la part des associations comoriennes de France mais aussi un soutien du conseil général des Bouches-du-Rhône, du conseil général de la Réunion et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les données recueillies au bout d'un mois d'épidémie et après 8 décès permettent d'apprécier les moyens nécessaires à la maîtrise de ce fléau mais aussi à sa prophylaxie. Au-delà des collectivités et associations déjà citées qui s'investissent pour porter secours à ce territoire éloigné qui souffre, elle souhaiterait connaître quels moyens il compte mettre à la disposition de cette population sinistrée.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Sylvie Andrieux a présenté une question, n° 221, ainsi rédigée:

«Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'épidémie de choléra qui touche depuis la fin du mois dernier les Comores et en particulier l'île de la Grande Comore. Très rapidement, une collaboration entre la Fédération comorienne (FECOM), Médecins du monde et le Croissant rouge comorien s'est mise en place. De la même façon, le docteur Mbayé Toyb, directeur général de la santé, s'est adressé directement à la communauté comorienne de Marseille et aux amis des Comores de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les sensibiliser à cette épidémie. Ces différents appels ont reçu un écho positif de la part des associations comoriennes de France mais aussi un soutien du conseil général des Bouches-du-Rhône, du conseil général de la Réunion et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les données recueillies au bout d'un mois d'épidémie et après huit décès permettent d'apprécier les moyens nécessaires à la maîtrise de ce fléau mais aussi à sa prophylaxie. Au-delà des collectivités et associations déjà citées qui s'investissent pour porter secours à ce territoire éloigné qui souffre, elle souhaiterait connaître quels moyens il compte mettre à la disposition de cette population sinistrée.»

La parole est à Mme Sylvie Andrieux, pour exposer sa question.

Mme Sylvie Andrieux. Ma question s'adressait au ministre des affaires étrangères.

Une épidémie de choléra touche depuis la fin du mois dernier les Comores, et en particulier l'île de la Grande Comore.

Très rapidement, une collaboration entre la Fédération comorienne, Médecins du monde et le Croissant rouge comorien s'est mise en place. De la même façon, le docteur Mbayé Toyb, directeur général de la santé, s'est adressé directement à la communauté comorienne de Marseille, qui comprend 51 000 membres, et aux amis des Comores de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les sensibiliser à cette épidémie.

Ces différents appels ont reçu un écho positif de la part des associations comoriennes de France, mais aussi un

soutien du conseil général des Bouches-du-Rhône, du conseil général de la Réunion et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données recueillies au bout d'un mois d'épidémie et après huit décès permettent d'apprécier les moyens nécessaires à la maîtrise de ce fléau, mais aussi à sa prophylaxie.

Au-delà des collectivités et associations déjà citées qui s'investissent pour porter secours à ce territoire éloigné qui souffre, je souhaiterais connaître quels moyens le ministre des affaires étrangères compte mettre à la disposition de cette population sinistrée.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Madame la députée, je répondrai à la place de M. le ministre des affaires étrangères, retenu à l'étranger, ce que veut souvent sa fonction.

La direction des affaires sanitaires et sociales de Mayotte a été informée, fin janvier, de l'apparition de cas de choléra sur l'île de la Grande Comore. Endémique dans toute la région, mais réactivé par les inondations provoquées par le phénomène «El Nino», le choléra se manifeste aussi, depuis quelques mois, sur la côte est de l'Afrique, de Djibouti à Maputo.

Différentes réponses ont été apportées à cette flambée épidémique, tant sur le plan bilatéral avec d'autres administrations françaises - je pense au ministère de la défense, à la préfecture de la Réunion, à la coopération française aux Comores, à Djibouti, en Ethiopie, en Tanzanie, au Mozambique - qu'en liaison étroite avec les agences spécialisées de l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge en Somalie et au Kenya.

S'agissant tout particulièrement de la situation aux Comores, la réalité de l'épidémie nous a été confirmée dès le 27 janvier par l'Institut Pasteur et l'OMS. A cette date, l'épidémie avait touché soixante-dix personnes et causé six décès. Une cellule de crise a été mise en place immédiatement à Moroni en liaison avec le ministère de la santé comorien, la coopération française, l'OMS et des membres de l'hôpital régional.

Des moyens importants ont été envoyés dès le 31 janvier - 3,7 tonnes de matériels et de produits de premiers secours Ringer Lacté -, moyens qui ont été complétés, le 25 février, par une deuxième fourniture de 8,6 tonnes des mêmes produits.

Deux médecins spécialistes ont renforcé, du 11 au 20 mars, les équipes médicales en place. En outre, le transport sur Moroni d'une tonne de produits désinfectants collectés par la fédération des associations comoriennes de France et confiés à l'ONG Médecins du monde est en cours d'organisation.

L'ensemble de cette contribution additionnelle française à la lutte contre le choléra aux Comores - qui ne prend pas en compte les aides multilatérales - avoisine les 500 000 francs.

A ce jour, l'épidémie aurait touché quelque trois cents personnes - essentiellement sur l'île de la Grande Comore puisqu'on ne compte que trois cas à Mohéli et aucun à Anjouan - et causé le décès de dix-neuf personnes sur la Grande Comore.

Très conscients de ce fléau, nous essayons de prendre notre part aux côtés des autres administrations, des organismes non gouvernementaux et des organismes internationaux pour tenter de le juguler.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 221

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 1998, page 2094

Réponse publiée le : 25 mars 1998, page 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mars 1998